

Résultats de l'expérimentation 2014 de la Haute autorité de santé (HAS) sur l'indicateur "Tenue du dossier patient -version 2" en MCO (TDP 2 MCO)

08/10/2014

Après cinq recueils consécutifs de 2008 à 2014, la Haute autorité de santé (HAS) ajoute cinq nouveaux critères dans l'indicateur de qualité et de sécurité des soins relatif à la tenue du dossier patient dans le secteur MCO (TDP MCO), sur la base d'une expérimentation conduite en 2013 sur 10 080 séjours et dans 126 structures. Les critères portant sur la présence dans le dossier d'un document médical à l'admission, sur la réalisation d'un examen médical d'entrée renseigné, sur la rédaction de prescription médicamenteuses pendant l'hospitalisation, et sur la rédaction d'un traitement de suite restent les mêmes. Les nouveaux critères portent notamment sur la trace des administrations médicamenteuses pendant l'hospitalisation, la participation ou l'accord du patient à son projet thérapeutique mentionné, la trace d'au moins une réunion pluriprofessionnelle, et la mention de la recherche de la personne de confiance et celle de l'identité de la personne à prévenir.

Consulter ici les résultats de l'expérimentation 2014 de la Haute autorité de santé (HAS) sur l'indicateur "Tenue du dossier patient -version 2" en MCO (TDP 2 MCO)